

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 17 septembre 2007 - COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Evence RICHARD, Préfet de la Meuse, Président,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, Vice-Président,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Jean-Luc DEBOURDEAU, CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CEDRA 52,
- M. Jean COUDRY, CGC Haute-Marne,
- M. Francis VANSOEN, CGC Meuse,
- M. Pierre FORBES, ANDRA,
- M. Michel BABEL, division ASN,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Laetitia COLON, CLIS,
- Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Yves GUILLOT, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Raymond ANDRIEN, Meuse Nature Environnement, représenté par M. FLEURY.

Avant de passer aux points de l'ordre du jour, M. le Préfet évoque l'évolution à venir du CLIS vers une structure associative (et indépendante) en souhaitant qu'elle se fasse le plus rapidement possible, pour que le nouveau CLIS soit opérationnel au 1^{er} janvier 2008 (l'Assemblée Nationale ayant d'ores et déjà désigné MM. DUMONT et PANCHER, députés de la Meuse, comme membres du CLIS).

Il indique également qu'il a été saisi par l'intermédiaire d'un avocat d'une demande de communication de documents relatifs à la campagne de forages de l'ANDRA. Il précise que ces forages sont soumis au régime de déclaration, les récépissés ayant été signés le 28 août dernier. Avant cette

date, les documents ne pouvaient pas être communiqués. Ils le seront très prochainement.

M. MARIE rappelle que c'est son association qui est à l'origine de la demande. Il déplore que cette réponse ne lui ait pas été faite dès le départ, ce qui aurait évité de faire appel à un avocat.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 28/06/07.

Le compte-rendu de la réunion du 28/06/07 est approuvé à l'unanimité moins une abstention (M. MARIE, qui était absent, qui estime cependant que les comptes-rendus sont d'une manière générale trop succincts).

2) Reconnaissance de la zone de transposition.

M. FORBES présente l'état d'avancement des plates-formes de forages : celles de Treveray (le forage commençant dans la semaine) et d'Houdelaincourt sont terminées, celles de Dammarie et de Nancy seront réalisées à partir de la semaine prochaine, celles de Soulaincourt et Montiers (comprenant le forage au trias qui est programmé pour février 2008) seront réalisées ultérieurement. Il indique que l'ANDRA a mis en place un circuit de visite des plates-formes. Il ajoute que les autorisations sont valables 1 an (creusement et fermeture compris).

Pour la sismique, la reconnaissance topographique est prévue fin septembre pour un début d'acquisition début octobre. L'opération sera terminée en novembre.

M. MARIE rappelle que la demande de ces forages complémentaires est ancienne (portée par le CLIS puis la CNE dès 2001) : selon lui, il aurait mieux valu reconnaître une zone élargie à l'échelle du secteur avant de lancer les recherches dans le laboratoire. Pour M. FORBES, la zone de transposition est déjà connue, mais il est nécessaire de disposer d'une connaissance très homogène pour choisir une zone plus restreinte. Ces forages sont effectivement aujourd'hui nécessaires mais ne l'étaient pas dans la mission antérieure de l'ANDRA visant à établir la faisabilité d'un stockage. Au demeurant, il n'aurait pas été matériellement possible de les intégrer dans les précédents plannings.

3) Analyse critique des programmes de recherche de l'ANDRA.

M. JAQUET indique que le travail de Mlle COLON (mise en perspective des programmes de recherche initiaux de l'ANDRA, des programmes modifiés, des évaluations de l'IRSN et des recommandations ou observations de l'IEER) sera complété dès que l'ANDRA aura fourni le programme d'expérimentations dans le laboratoire souterrain, et en tenant compte le cas échéant des remarques de la Commission Nationale

d'Evaluation (CNE). Cela devrait permettre au CLIS de définir précisément l'objet de la demande d'analyse critique qu'il souhaite mettre en œuvre.

M. FLEURY souligne que la décision de principe de recourir à une analyse critique n'a pu être mise au vote lors de la dernière plénière, faute de quorum. Il souhaite qu'une plénière soit organisée avant la fin de l'année pour qu'une décision soit prise à ce sujet. M. COUDRY estime qu'il serait peut-être préférable qu'une telle décision soit adoptée par le nouveau CLIS.

Après discussion, le bureau décide qu'une réunion plénière aura lieu au mois de novembre. L'ordre du jour comprendra les présentations du rapport n° 1 de la CNE et du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR), ainsi que la proposition de soumettre les programmes de recherche de l'ANDRA à analyse critique.

4) Rapport n° 1 de la CNE.

M. FERNBACH revient sur la diffusion du rapport pendant l'été, certains ayant eu accès aux informations bien avant le CLIS. M. MARIE confirme que son association s'est procuré le rapport grâce à une veille à l'Assemblée Nationale et s'interroge sur le rôle du CLIS si la CNE ne s'adresse pas à lui pour le diffuser localement.

M. FERNBACH estime que la CNE pose de nombreuses questions pertinentes, notamment à l'ANDRA (M. FORBES précise que l'ANDRA y répondra lors des prochaines auditions et que les commentaires de la CNE seront vraisemblablement dans les rapports suivants), et met l'accent sur le PNGMDR, qui est mal connu alors qu'il sert d'ossature aux recherches. Il serait intéressant qu'il soit présenté au CLIS. M. BABEL prendra contact avec un représentant de l'Autorité de Sécurité pour une intervention lors de la prochaine plénière.

M. MARIE note également les nombreuses observations faites par la CNE, notamment sur la transmutation, les « phénomènes inattendus » constatés dans les galeries du laboratoire, ou la prise en compte des questions sanitaires (demande exprimée par le CLIS depuis 2002). Sur ce point, Mme MALFAIT-BENNI et M. FERNBACH rappellent la mise en place d'un groupe de travail national piloté par l'InVS (même s'il ne se réunit plus) et les difficultés qui avaient été relevées (périmètre et population concernée, compte-tenu notamment de la faible densité qui limite la fiabilité des études, pathologies retenues, prise en charge financière...).

M. FLEURY souligne l'importance de disposer d'un état de référence sanitaire avant toute décision concernant un éventuel stockage mais il doute de la volonté politique de le mettre en œuvre. M. le Préfet constate que le bureau est unanime quant à la nécessité de poursuivre les réflexions sur cette question, en précisant les modalités, et qu'il faut pour cela réactiver les contacts initiaux. M. FORBES ajoute que l'ANDRA a bien prévu de réaliser une étude environnementale, mais qu'il serait préférable de confier

l'établissement d'un état de référence sanitaire à un organisme indépendant afin que les résultats ne soient pas contestables. Il estime enfin que les échéances sont encore suffisamment éloignées et que l'on dispose du temps nécessaire pour y procéder.

Concernant le rapport de la CNE, M. FLEURY souhaite que les observations qui y sont faites soient suivies d'effet : état sanitaire, calendrier serré (ce qui aurait dû être dit avant l'élaboration de la loi), problème d'extrapolation (comme le dit la CNE, les incertitudes sont plus nombreuses que les certitudes ; malgré cela, il constate que les élus s'engagent sur des projets dont on ne peut pas connaître l'issue). D'une manière générale, MM. FLEURY et MARIE déplorent que les recommandations de la CNE (au même titre que les initiatives du CLIS, tel que le rapport de l'IEER) ne soient pas prises en compte par les pouvoirs publics ou par les parlementaires (sauf pour être critiquées).

M. le Préfet estime que les parlementaires, qui sont les représentants légitimes de la population, disposent de l'ensemble des données au moment de la prise de décision. Si les citoyens n'approuvent pas les choix, ils peuvent exprimer leur désaccord à l'occasion des élections. De plus, les parlementaires peuvent toujours revenir sur des décisions précédentes si les circonstances évoluent.

En ce qui concerne la CNE, M. le Préfet souhaite que le rapport soit présenté devant le CLIS, ainsi que le prévoit la loi, afin d'obtenir les réponses aux nombreuses questions qu'il soulève. Le bureau approuve cette proposition : un représentant de la CNE sera invité à la prochaine réunion plénière.

M. FORBES tient à relativiser la portée des observations concernant les « phénomènes inattendus » et en particulier la fracturation en chevron (qui ne va pas au-delà de la zone endommagée). Selon lui, ce phénomène n'est pas nouveau dans le sens où il est étudié depuis plusieurs années, modélisé et discuté dans le dossier Argile 2005. Quant aux extrapolations, il indique que si tous les mécanismes ne peuvent être connus à très long terme, il est possible d'envisager tous les scénarios et de se prémunir le cas échéant. Il ajoute que l'ANDRA est consciente que le calendrier prévu par la loi en ce qui concerne les déchets graphite/radifère est trop court.

5) Décision modificative du budget 2007.

La proposition présentée vise à répartir le reliquat cumulé des exercices précédents, qui se monte à 473 000 €, en maintenant des provisions importantes en vue d'expertises futures, et en tenant compte du fait que le CLIS continue progressivement à s'autonomiser (paiement d'un loyer et des charges à la Préfecture, occupation seul du lavoir de Bure...). La proposition ne comprend pas les éventuels aménagements du lavoir, les projets n'étant pas suffisamment avancés.

Sans observation des membres du bureau, la décision modificative n° 1 du budget 2007 est adoptée à l'unanimité moins une abstention (M. MARIE).

6) Questions diverses.

- Emploi ingénieur-sécurité sur le site de Bure : M. FORBES indique que la fonction a toujours été directement assurée par l'ANDRA. L'annonce d'embauche évoquée par M. MARIE vise à remplacer l'actuel ingénieur-sécurité qui part à la retraite prochainement.

- M. FERNBACH demande où en est le programme sociétal de l'ANDRA. M. FORBES répond qu'un document comportant le « Programme d'information et de consultation » sera remis fin décembre au CLIS

- Voyage de M. ALLEMEERSCH au Japon : M. MARIE trouve anormal qu'une délégation chargée de présenter aux Japonais la démarche française pour la gestion des déchets radioactifs ne laisse pas de place à la contradiction. M. JAQUET indique qu'à l'inverse, les délégations qui visitent le laboratoire rencontrent des membres du CLIS.

7) Dates et lieux du prochain bureau.

Le prochain bureau aura lieu le même jour que la plénière, mi-novembre, la date restant à fixer selon les disponibilités des intervenants.